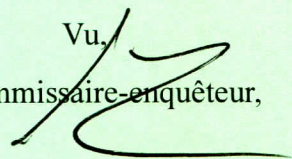


Commune de PUISEAUX



## REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative à la demande présentée  
par la commune de DESMONTS en vue d'obtenir :

- l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour la production d'eau potable à des fins de consommation humaine à partir du forage communal situé au lieudit « chemin de l'Ormeau » sur la commune de DESMONTS ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et des périmètres de protection dudit forage instaurant des servitudes d'utilité publique (régularisation administrative)

~~préalable à la mise en compatibilité~~

~~Enquête publique régie par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour laquelle il est fait renvoi à ce code~~

~~préalable à la déclaration d'utilité publique~~

~~parcellaire~~

~~préalable à la mise en compatibilité~~

# ENQUETE RELATIVE

à

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE à la demande présentée par la commune de DESMONTS en vue d'obtenir :

- l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour la production d'eau potable à des fins de consommation humaine à partir du forage communal situé au lieu-dit « chemin de l'Ormeau » sur la commune de DESMONTS ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et des périmètres de protection dudit forage instaurant des servitudes d'utilité publique (régularisation administrative)

En exécution de l'arrêté du 12 avril 2022 **LE MAIRE**

de la ~~du~~ Préfète du Loiret, je soussigné(e), M. ou Mme Marie-Claude HERBLOT

Maire de PUISSEAUX ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 12 pages, pour recevoir les observations du public pendant une

durée de 26 jours du 5 mai 2022 au 30 mai 2022

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures  
 les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

A Puisseaux, le 5 mai 2022



Le Maire,

*(Signature)*

- PREMIERE JOURNEE -

Le 2 de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

**LE MAIRE**

1. Observations de M. me Marie-Claude HERBLOT, Maire Marie-Claude HERBLOT

*Les parcelles de la zone satellite (annexe décharge) du périmètre ébène du forage de Desmonts sont actuellement utilisés pour le ball-tray. La surveillance demandée par l'hydrogéologue dans le projet d'arrêté ne me semble pas nécessaire.*

*Puisseaux le 20/05/22*

*B*

*(Signature)*

Le 30 Nov 2022 à 18 heures 00

Le délai étant expiré, je soussigné(e), Michel BENOIT

~~M. ou Mme le Maire de~~  
~~Commissaire-enquêteur~~  
~~Président de la commission d'enquête <sup>(1)</sup>~~

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public, pendant 26 jours consécutifs, du 5 Nov 2022 au 30 Nov 2022

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes (pages n° 1 à —).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 – Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

2 – Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3 – Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

4 – Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

5 – Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

A POISEAUX, le 30 Nov 2022

le Maire,  
le Commissaire-enquêteur,  
le Président de la commission d'enquête, <sup>(1)</sup>

**Le Commissaire Enquêteur**

**Michel BENOIT**



<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile

Commune de DESMONTS

## REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique unique relative à la demande présentée  
par la commune de DESMONTS en vue d'obtenir :

- l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour la production d'eau potable à des fins de consommation humaine à partir du forage communal situé au lieudit « chemin de l'Ormeau » sur la commune de DESMONTS ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et des périmètres de protection dudit forage instaurant des servitudes d'utilité publique (régularisation administrative)

~~préalable à la mise en compatibilité~~

~~Enquête publique régie par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour laquelle il est fait renvoi à ce code~~

~~préalable à la déclaration d'utilité publique~~

~~parcellaire~~

~~préalable à la mise en compatibilité~~

# ENQUETE RELATIVE

à

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE à la demande présentée par la commune de DESMONTS en vue d'obtenir :

- l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour la production d'eau potable à des fins de consommation humaine à partir du forage communal situé au lieudit « chemin de l'Ormeau » sur la commune de DESMONTS ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et des périmètres de protection dudit forage instaurant des servitudes d'utilité publique (régularisation administrative)

En exécution de l'arrêté du 12 avril 2022

de la ~~de~~ Préfète du Loiret, je soussigné(e), M. ou Mme BRICHARD Gérard

Maire de DESMONTS ai ouvert, ce jour, le présent

registre coté et paraphé, contenant 12 pages, pour recevoir les observations du public pendant une

durée de 26 jours du jeudi 5 mai 2022 au lundi 30 mai 2022

les mardis de 9 heures 30 à 12 heures 30

les mardis de 13 heures 30 à 17 heures 30

les vendredis de 9 heures 30 à 12 heures 00

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

A Desmonts, le 5 mai 2022



Le Maire,

- PREMIERE JOURNEE -

Le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

1. Observations de M.

M. V. H. de Delitte Claude a participé à titre de renseignements sur l'inauguration du périmètre de protection du captage de l'eau potable le 19.5.2022.

Mme DEMANTRE venue le 9.5. pour chercher renseignements au sujet de l'enquête en cours.

AB

Demantre

M<sup>r</sup> BOURDEAU Georges s'est<sup>2</sup> présenté à la Mairie  
vendredi 13/05/22.

Monsieur le Maire lui a expliqué l'objet de  
l'enquête Publique et il a consulté le  
classeur pour information.

M<sup>r</sup> M<sup>me</sup> Poisson sont passés ce jour, vendredi 20 mai  
2022 consulté le dossier.

Aucune remarque à déposer.

E. Poisson ~~\_\_\_\_\_~~

M<sup>re</sup> FOUCAULT s'est présentée à la Mairie  
vendredi 20/05/22.

Explications fournies sur demande d'informations  
Pas de remarque

M<sup>re</sup> Anne PACHOT le 21/05/22.

Ferons lettre avant le fin de semaine ~~\_\_\_\_\_~~

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> BLAISE le 21/5/22

ferons un courrier de contre-proposition ~~\_\_\_\_\_~~

le 30 dec 2022

J'ai reçu Monsieur PACHOT qui m'a remis  
un courrier

J'en ai remis le contenu de M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Blaise

Annexe 1

**captage des eaux de Desmonts****Carole Blaise** <clf.blaise@orange.fr>mardi 24 mai 2022 à 18:37 réception

À : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr

Cc : mairie de desmont

Mr et Mme BLAISE Franck  
4 rue de la montagne  
45 390 Desmonts  
06 77 11 56 21

**Le Commissaire Enquêteur**  
**Michel BENOIT**

Monsieur,

Suite à notre visite auprès du commissaire enquêteur le 21 mai 2022 et après consultation de notre dossier, nous contestons les prescriptions et les travaux à prévoir.

Nous faisons la contre proposition de construire un bac de rétention étanche autour la cuve à fioul dont le volume sera équivalent à la contenance de celle-ci.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Mr et Mme Blaise

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

Annexe 2

M. et Mme PACHOT James  
1 rue des saules  
45390 DESMONTS

Le Commissaire Enquêteur

Michel BENOIT

à

Monsieur le commissaire enquêteur

Enquête publique : instauration du périmètre de protection du captage d'eau potable situé à Desmonts.

OBSERVATIONS :

- Absence totale de communication et d'échanges avec la population et notamment avec les personnes concernées par des travaux entraînant des dépenses **personnelles** conséquentes (de **4000€** à **14000€**) :

Exemple : pourquoi l'aide de 40 % de l'agence de l'eau pour la collectivité n'est-elle pas appliquée dans les mêmes proportions pour les particuliers?

Pourquoi les travaux sur puits et puisards sont-ils gérés collectivement et non individuellement ?

- Travaux très importants pour une commune de 160 habitants ayant très peu de revenus et qui manque cruellement d'aménagements tels que : salle communale, lieux de détente pour enfants, absence de trottoirs, fleurissement du village...

- Est-il vraiment souhaitables d'engager de telles sommes qui engendreront des augmentations de l'eau pour les administrés puisque le coût des travaux relatifs à l'eau sont payés par les revenus de l'eau ?

- Ne serait-il pas raisonnable d'envisager que la production d'eau de Desmonts soit prise en charge par Puisseaux comme le font d'autres communes ?

Fait à Desmonts le 25 mai 2022


N et J PACHOT

TSVP →





N'ayant besoin chaque année  
que de 500 l de Fuel, je propose de  
construire un bac de retention pour  
ces 500 l.

le 30/05/22 

Le 30 Nov 2022 à 18 heures 00

Le délai étant expiré, je soussigné(e), Michel BENOIT

M. ou Mme le Maire de  
Commissaire-enquêteur  
Président de la commission d'enquête <sup>(1)</sup>

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public, pendant 26 jours consécutifs, du 5 Nov 2022 au 30 Nov 2022

Les observations ont été consignées au registre par \_\_\_\_\_ personnes (pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 - Lettre en date du 24 Nov 2022 de M. François BLAISE (Annexe 1)

2 - Lettre en date du 30 Nov 2022 de M. Jean ACHOT (Annexe 2)

3 - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

4 - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

5 - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

le Maire,  
le Commissaire-enquêteur,  
le Président de la commission d'enquête, <sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile

130